

qu'elle se limite, là où le titre d'un article cité n'est pas suffisamment explicite, à la plus brève des notes explicatives.

J'espère, Monsieur le Président, avoir pu faire comprendre un peu à quelle espèce de publication nous pensons, et ne pas avoir semé de confusion dans les esprits. Essentiellement, donc, notre idée est celle d'un recueil juridique des Nations Unies, soit d'un répertoire, pouvant servir de référence facile à déchiffrer par quiconque a intérêt à s'enquérir de la documentation disponible sur un sujet donné. Il nous semble qu'un ouvrage préparé dans ce but serait particulièrement bienvenu dans certains des pays nouvellement admis à l'ONU; il répondrait peut-être à un besoin demeuré peu perceptible jusqu'à date chez leurs fonctionnaires et leurs avocats.

Monsieur le Président, la compilation d'un recueil rédigé d'après le plan que j'ai tenté d'esquisser poserait de toute nécessité des problèmes pratiques. Nous le reconnaissons d'emblée et, encore une fois, nous sommes tout-à-fait disposés à les voir débattre au sein de cette Commission, tant pour en rechercher la solution qu'aux fins de permettre à toute amélioration possible de se faire jour. Laissez-moi, pourtant, en exposer tout de suite quelques-uns auxquels nous avons songé, de manière à anticiper, ne serait-ce que certaines des objections que notre schéma peut susciter parmi les délégations ici représentées. Ainsi: quelles besognes implique une telle compilation et qui s'en chargerait?

Pour répondre à ceci il faut, je crois, partager les travaux en trois, soit grosso modo:

- 1.- la compilation des renseignements à insérer,
- 2.- le choix, ou la rédaction, et
- 3.- la publication même.

La compilation de références aux documents émanant du Secrétariat des Nations Unies, ainsi que leur rédaction, serait, cela va sans dire, le devoir de celui-ci, plus spécifiquement, du Bureau juridique. Ce ne devrait pas être une attribution beaucoup plus onéreuse que celle qui incomberait au Bureau en vertu du plan actuel, soit celui du document A/4406. A tout événement, son éminent directeur, M. Stravropoulos, pourra nous renseigner à ce sujet.